

## **Le 10 août 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 10 août 2020, à 19 h 30, au Centre Richard-Lebeau.

### **1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

### **2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René, messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

### **3. Adoption de l'ordre du jour 2020-08-124**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juillet 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-05, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des lots selon le type de milieu, ainsi que les dispositions spécifiques aux zones et à certains usages
9. Adoption du 1er projet – règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement numéro 2016-10
10. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-06, modifiant le règlement numéro 2019-04 et dont le nouveau titre est Programme de revitalisation favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
11. Demande à la CPTAQ – Autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture – route 155 – sablière – Transport Richard Fleurent inc.
12. Centre Richard-Lebeau – soumissions pour le compresseur – réfrigération chambre froide
13. Projet de circuit patrimonial – participation de la Municipalité
14. Travaux publics – soumissions ponceaux – nettoyage de fossé sur le rang du Petit-Saint-Esprit
15. Travaux publics – achat d'une borne fontaine
16. Demande au ministère des Transports – ajout d'une batterie aux lumières de circulation à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la route 155
17. Soumission pour l'analyse du réseau informatique de l'hôtel de ville et création d'un plan de mise à niveau du réseau
18. Centre l'Assomption Saint-Léonard-d'Aston – demande de don
19. Dépôt de la démission du maire
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juillet 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020**

**2020-08-125**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu

- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux des séances du 13 et du 22 juillet 2020 tels que rédigés.

Adoptée

**5. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**6. Adoption des comptes payés et à payer**  
**2020-08-126**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 220 172,72 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2020 totalisant 71 967,59 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 juillet 2020 totalisant 7 325,89 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 juillet 2020 totalisant 140 879,24 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs**  
**2020-08-127**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
ACF	RÉSERVE	580,62 \$	Licence pour présentation film
Boucher, Mikael	RÉSERVE*	897,68 \$	Bureau = 314,11 / Dek* = 583,57

Boudreault, Mélina		401,82 \$	Camp de jour
Construction Lavallée		919,80 \$	Fermeture jeux d'eau
Évolution Jeunesse		349,52 \$	Camp de jour
FUNique		110,85 \$	Camp de jour
Groupe Sports-Inter	RÉSERVE*	347,70 \$	Dek*= 158,10 \$ / Charger aux loisirs = 189,60 \$
La Ballounerie		459,90 \$	Camp de jour
Production de l'Imprimure		17,25 \$	Affiches plastifiées 12 X 18
Randolf animation		209,17 \$	Camp de jour -jeux
Spec-tech inc.	RÉSERVE	2 069,56 \$	Film / Cinéparc - activité du 8 août
Tradition (Marché)	RÉSERVE	1 928,25 \$	Bar - DEK HOCKEY
	Total	8 292,12 \$	

Adoptée

**8. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-05, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des lots selon le type de milieu, ainsi que les dispositions spécifiques aux zones et à certains usages**

La conseillère Sylvie René, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des lots selon le type de milieu, ainsi que les dispositions spécifiques aux zones et à certains usages.
- Dépose le projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des lots selon le type de milieu, ainsi que les dispositions spécifiques aux zones et à certains usages.

**9. Adoption du 1<sup>er</sup> projet – règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement numéro 2016-10 2020-08-128**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 10 août 2020, un avis de motion du projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 de façon à modifier divers articles et certaines dispositions spécifiques des grilles des usages a été posé;

CONSIDÉRANT QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été envoyé à tous les membres du conseil municipal et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 de façon à modifier divers articles et certaines dispositions spécifiques des grilles des usages.

Adoptée

**10. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-06, modifiant le règlement numéro 2019-04 et dont le nouveau titre est Programme de revitalisation**

**favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston**

Le conseiller Mario Laplante, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement numéro 2019-04 et dont le nouveau titre est Programme de revitalisation favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.
- Dépose le projet de règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement numéro 2019-04 et dont le nouveau titre est Programme de revitalisation favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

**11. Demande à la CPTAQ – Autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture – route 155 – sablière – Transport Richard Fleurent inc. 2020-08-129**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une étude d'impact agronomique, datée de juin 2020, ayant le numéro de référence 02343-19 et déposée par le *Groupe FBE Bernard Experts*, pour le compte du propriétaire du lot visé soit *Transport Richard Fleurent inc.* visant l'obtention d'une résolution municipale d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit donner un avis relativement à la révision d'une demande d'autorisation adressée par *Transport Richard Fleurent inc.* visant l'exploitation d'une sablière sur le lot 5 231 811 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston avait, par la résolution numéro 2018-05-12, du 9 avril 2018, appuyé la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe FBE Bernard Experts* dans son rapport d'étude d'impact agronomique expose et répond correctement aux critères de l'article 58.2, et que ces réponses sont satisfaisantes pour la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la réglementation de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas respecté certaines des exigences prévues dans les décisions antérieures numéros 333610 et 370629, l'appui de la Municipalité est conditionnel à un engagement de la part du demandeur, de débiter immédiatement les travaux de réaménagement en vertu des autorisations précédentes, ainsi qu'acquitter les droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une sablière, le cas échéant, selon les modalités et les exigences en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adoptée

**12. Centre Richard-Lebeau – soumissions pour le compresseur – réfrigération chambre froide**

**2020-08-130**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'installer une nouvelle unité de condensation intérieur pour la chambre froide au Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT la soumission de *Réfrigération Bécancour* au coût de 5 272,33 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la soumission de *Réfrigération Centre-du-Québec* au coût de 5 415,32 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De retenir les services de *Réfrigération Bécancour* pour l'installation d'une nouvelle unité de condensation intérieure pour la chambre froide au Centre Richard-Lebeau au coût de 5 272,33 \$, taxes incluses

Adoptée

**13. Projet de circuit patrimonial – participation de la Municipalité**  
**2020-08-131**

CONSIDÉRANT QU'UN comité de la bibliothèque municipale prépare un projet de circuit patrimonial sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet le comité souhaite avoir l'appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la politique *Municipalité amie des aînés* (MADA) est prolongée pour les années 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une aide financière à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ainsi que les coûts non-admissibles y compris tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance au Guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui lui incombent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser le dépôt de demande de subvention auprès de la politique *Municipalité amie des aînés* dans le cadre du projet de circuit patrimonial.

Adoptée

**14. Travaux publics – soumissions ponceaux – nettoyage de fossé sur le rang du Petit-Saint-Esprit**  
**2020-08-132**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au nettoyage de fossé sur une longueur de 900 mètres sur le rang du Petit-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces travaux certains ponceaux seraient à changer et que des soumissions ont été demandées à cet effet;

CONSIDÉRANT la soumission de *Vivaco groupe coopératif* au montant de 523,90 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de *JU Houle distribution* au montant de 596,80 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de *Emco corporation* au montant de 463,54 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser l'achat des ponceaux auprès de *Emco corporation* lors du nettoyage du fossé dans le rang du Grand-Saint-Esprit.

Adoptée

**15. Travaux publics – achat d'une borne fontaine**  
**2020-08-133**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à besoin d'avoir une borne fontaine en inventaire en cas de bris;

CONSIDÉRANT la soumission de *JU Houle distribution* au montant de 3 767,63 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de *Emco corporation* au montant de 3 850 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De se procurer une borne fontaine auprès de *JU Houle distribution* au coût de 3 767,63 \$, taxes en sus.

Adoptée

**16. Demande au ministère des Transports – ajout d'une batterie aux lumières de circulation à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la route 155**  
**2020-08-134**

CONSIDÉRANT QUE les lumières à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la route 155 ne sont plus fonctionnelles lors d'une panne électrique;

CONSIDÉRANT QUE lorsque qu'une panne électrique survient les risques d'accident sont très élevés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports d'installer une batterie de secours à cet intersection afin de sécurité la circulation des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De demander au ministère des Transports d'ajouter une batterie de sécurité aux lumières de circulation à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la route 155 afin de rendre plus sécuritaire ladite intersection en cas de panne électrique;

Adoptée

**17. Soumission pour l'analyse du réseau informatique de l'hôtel de ville et création d'un plan de mise à niveau du réseau**  
**2020-08-135**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité un technicien de *HDCE* de Drummondville afin de procéder à l'inspection et la vérification de l'équipement informatique des postes de travail à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette vérification une analyse du réseau ainsi qu'une création d'un plan de mises à niveau de celui-ci est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Municipalité mette à jour ses équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De mandater l'entreprise *HDCE* pour l'analyse du réseau informatique de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un plan de mise à niveau de celui-ci pour la somme de 1 563,66 \$, taxes incluses.

Adoptée

**18. Centre l'Assomption Saint-Léonard-d'Aston – demande de don 2020-08-136**

CONSIDÉRANT la campagne de financement du Centre l'Assomption pour l'acquisition d'une nouvelle génératrice au coût de 78 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Centre est un OSBL qui accueille des personnes autonome et en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra au Centre de maintenir l'électricité dans tout l'établissement et faire fonctionner l'ascenseur en cas de panne;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet le Centre l'Assomption demande un don de 10 000 \$ de la part de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'associer à ce projet majeur qui assurera la qualité des soins et services de la clientèle en perte d'autonomie du Centre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'octroyer un don de 10 000 \$ au Centre l'Assomption Saint-Léonard-d'Aston afin de contribuer à l'achat d'une nouvelle génératrice.

Adoptée

**19. Dépôt de la démission du maire**

Le maire procède à la lecture de sa lettre de démission et la dépose à la table du conseil municipal.

**20. Période de questions**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**21. Levée de l'assemblée 2020-08-137**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h.

Adoptée

---

***Réjean Labarre, maire suppléant***

---

***Galina Papantcheva, directrice générale***